



COURTEFONTAINE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Curtus fons,

Village de l'arrondissement de Dole, canton et perception de Dampierre ; bureau de poste de Saint-Vit (Doubs) ; succursale ; à 8 km de Dampierre, 27 de Dole et 79 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 284^m.

Le territoire est limité au nord par Salans, au sud par Fourg (Doubs) et Fraisans, à l'est par Fourg, Villars-Saint-Georges et la Corne-de-Chaux, section de Roset-Fluans (Doubs) et à l'ouest par Fraisans. Les Baraques de la forêt font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Villars-Saint-Georges, à Fraisans, à Salans, à Fourg, et par la source de la fontaine du moulin.

Le village est enclavé dans le 9^e triage de la forêt de Chaux. Il est situé sur un sol très accidenté et montagneux. Les maisons sont groupées, composées pour la plupart d'un rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes en tuiles plates et en chaume.

Population : en 1790, 229 habitants ; en 1846, 383 ; en 1851, 276 ;, dont 135 hommes, et 141 femmes ; population spécifique par km carré, 17 habitants ; 60 maisons, savoir : dans la Grand'rue, 43 ; dans la rue de Villars-Saint-Georges, 3 ; dans la rue de l'Eglise, 12 ; dans la rue du Fourg, 11 ; aux Baraques, 6, et dans la petite rue de l'Eglise, 5 ; 80 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1786.

Vocable : Assomption de la mère de Dieu. Paroisse de Villard-Saint-Georges (Doubs).

Série communale à la mairie depuis l'an IX, déposée aux Archives Départementales avant, où Courtefontaine a reçu la cote 5 E 295/1. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 2895 à 2898, 3 E 3704, 3 E 8476, 3 E 9047 à 9079 et 3 E 13315. Tables décennales : 3 E 1192 à 1200.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 328 et 329, 5 Mi 1221, 2 Mi 949, 2 Mi 2042 et 2043, 5 Mi 8 et 5 Mi 1183.

Les jeunes filles émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre : exécuté en 1810 ; surface territoriale 1456^h 12^a, divisés en 1581 parcelles ; surface non imposable, 1263^h 40^a, composée en grande partie de la forêt nationale de Chaux ; surface imposable 192^h 72^a, savoir : 153^h 10^a en terres labourables, 22^h 83^a en friches, 6^h 16^a en vergers, 3^h 82^a en pâtures, 3^h 13^a en prés, 1^h 07^a en jardins, 1^h 63^a en sol et aisances des maisons, 1^h 07^a en carrières, 8^a en vignes, 7^a en réservoirs, 3^a en marnières, d'un revenu cadastral de 4.716 fr. ; contributions directes en principal 958 fr.



Le sol, très accidenté, partie en arbues, partie en terre blanche et l'autre partie graveleuse et rocailleuse, est peu fertile : il produit du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On importe les deux tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne et du minerai de fer non exploités, des carrières de pierre de taille blanche et bleue, de première qualité. Cette pierre était autrefois exportée à Besançon et sur beaucoup d'autres points éloignés de la province.

Les habitants fréquentent les marchés de Besançon, de Dole et de Salins. Ils y vont rarement. Ils achètent leurs céréales chez les meuniers ou chez les propriétaires du voisinage.

Il y a un moulin à trois tournants avec battoir à blé. Il y avait un moulin à vent, démoli au XVII^e siècle, et une verrerie qui était dans la contrée dite sur la *Verrière*, démolie depuis la révolution.

Les patentables sont : 1 boucher, 1 aubergiste, 1 épicier, 1 maréchal-ferrant taillandier.

Biens communaux : une église, un cimetière au devant, une maison commune construite en 1843, qui a coûté 7.000 fr. ; elle renferme les logements de l'instituteur, de l'institutrice, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 23 élèves et celle des filles par 26 ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 5^h 80^a de pâtures et friches, d'un revenu cadastral de 55 fr.

Bois : Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ordinaires 2.050 fr. ; dépenses ordinaires 2.050 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Courtfontaine doit son origine à un monastère fondé au XII^e siècle, sous l'invocation de la sainte Vierge.

Prieuré : Raimbaud, chanoine régulier de Saint-Paul de Besançon, fonda dans ce village, de 1135 à 1150, un prieuré de l'ordre de saint Augustin, dont il fut le premier prieur. Il avait érigé, peu de temps auparavant, un autre monastère à Bellefontaine, dont il obtint la possession de l'archevêque Humbert et ensuite du pape Innocent II, en 1139. Narduin, chevalier du voisinage, s'était emparé de l'église d'Auxon ; touché de la grâce, non-seulement il restitua ce qu'il avait usurpé, mais il donna encore son propre alleu à Bellefontaine ; il y prit l'habit et succéda à Raimbaud, en 1160. Il fut en même temps prieur de Courtfontaine, quoiqu'il continuât de résider à Bellefontaine, où il mourut en 1169. Ces deux prieurés furent dans le principe, unis entre eux et gouvernés par un même supérieur, comme le fait voir une bulle d'Alexandre III, de l'an 1178, confirmant à Bellefontaine la possession du lieu de Courtfontaine. Le 3 des ides de mai 1179, Maurette, femme de Gérard de Vienne, fit don au prieuré de ce dernier lieu, du consentement de Guillaume et de Gaucher, ses fils, d'une charge de sel dans ses salines de Salins, en reconnaissance de ce que le prieur les avait rendus participants aux prières qui se faisaient dans son église. La même année, Eberard, archevêque de Besançon, bénit l'église de ce monastère ; à la suite de cette cérémonie, du consentement de son chapitre, il remit au prieur l'église d'Osselle (*Auricella*), avec les chapelles d'Abbans-la-Ville et de Torpes, sur lesquelles Humbert, sire d'Abbans, reconnut que ses prétentions n'étaient point fondées. En 1294, Jean de Chalon, sire d'Arlay, donna quatre livrées de terre à ce prieuré, en considération de sa nourrice « *notre chière mère Renaude, de Vernier-Fontaine, que nos nourist.* » Bellefontaine et Courtfontaine continuèrent de ne former en quelque sorte qu'une seule maison, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, et ne furent séparées qu'au XIII^e siècle. En 1487, Thiébaud de Villers-la-Combe, chanoine de Saint-Paul, fonda à Courtfontaine, dont il était prieur, deux prébendes, obtint, par échange, avec le chapitre de Besançon, la moitié du patronage

des églises d'Osselle, Courtefontaine, Liesle, Villars-Saint-Georges, et rebâtit, sous le titre de l'Assomption de Notre-Dame, l'église qu'il rendit paroissiale en même temps que prieurale. La vie conventuelle cessa de subsister dans ce prieuré vers l'an 1690 ; ses biens furent alors unis à la mense conventuelle du chapitre métropolitain de Besançon, dont plusieurs chanoines furent titulaires de ce bénéfice jusqu'en 1789. Le dernier prieur a été M. de Charmois.



Maison prieurale et école des frères Maristes : Le bâtiment prieural, vendu nationalement en 1790, fut racheté sous la restauration et concédé à Mgr. de Chamon, évêque de Saint-Claude, qui le transforma en une école confiée aux soins des frères de Marie.

Cette école est tenue par 14 religieux, dont 2 prêtres, chargés en même temps de desservir la paroisse. Elle renferme 110 pensionnaires, parmi lesquels 30 laïcs, se destinant à l'enseignement. Les novices n'ont aucune communication avec les autres élèves ; ils ont même des professeurs particuliers. On enseigne dans cet établissement les mathématiques, la géométrie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire sainte et profane, la tenue des livres et le dessin.

Depuis 1851, les bâtiments ont reçu des accroissements considérables, nécessités par le concours de pensionnaires qu'attire l'éducation soignée qu'on reçoit dans cette maison. Ils se composent aujourd'hui d'un portail d'entrée, à droite duquel se trouve la lingerie, et à gauche la loge du concierge ; à la suite, est une grande cour dite des *Pensionnaires*, longée à droite par le bâtiment des novices ; à gauche sont l'église et le cimetière. A l'extrémité orientale de la cour, il y a un bâtiment appelé *l'ancien prieuré*, qui relie l'église au pensionnat et au noviciat. Ce corps de logis est percé d'un portique voûté qui conduit à la cour et au bâtiment des novices. Il forme le prolongement du bâtiment des pensionnaires. A la suite de la cour des novices, on trouve le jardin potager, un verger et un jardin d'agrément, désigné vulgairement sous le nom de jardin anglais.

Église : L'église de Courtefontaine est sans contredit le plus beau spécimen de l'architecture romane dans le Jura. Elle fut commencée en 1152 et bénite en 1179. Elle se compose de trois nefs, d'un transept timidement dessiné, faisant une légère saillie sur les faces latérales de l'édifice, d'un chœur rectangulaire et de deux chapelles à plan semi-circulaire, flanquées de chaque côté du chœur. On a eu le tort de les séparer de l'église par des murs pour les transformer en sacristies. Le clocher s'élève sur l'extrémité orientale du collatéral de droite, et ne commence à apparaître qu'au-dessus des combles. Les chapelles et le chœur seuls sont voûtés à plein-cintre ; le surplus est plafonné et laissait voir autrefois une charpente apparente probablement couverte de peintures. Les murs de cet édifice ont été exécutés en pierre de taille de moyen appareil, avec une perfection telle, que les injures du temps et les intempéries des saisons n'ont pu encore les endommager.

Un incendie, arrivé au XV^e siècle, a détruit les combles de cette église, qui était couverte en tuiles creuses. A la suite de ce désastre, on a exhausé les murs des pignons pour donner plus de rapidité aux toits et on l'a recouverte en tuiles plates. Les toits des collatéraux montent trop haut et cachent en partie les fenêtres de la nef. Les murs d'exhaussement reposent sur les élégants frontons ornés de corbeaux, qui décorent l'extérieur de ce monument et en détruisent complètement l'effet.

L'église de Courtefontaine, vaste, bien décorée et possédant un jeu d'orgue assez complet, mériterait à tous égards d'être classée au nombre des monuments historiques de France. La commune a si peu de ressources, qu'elle ne pourra l'entretenir et sera forcée de le laisser tomber en ruines.

Seigneurie : Le prieur de Courtefontaine était seigneur haut, moyen et bas justicier de ce village. Les sujets étaient mainmortables, et soumis à une multitude de charges féodales.

Événements divers : Pendant les guerres qui dévastèrent notre province, du XIV^e au XV^e siècle, le monastère de Courtefontaine fut livré au pillage et brûlé. En 1636, les Français s'étaient postés dans les bois de ce village pour couper le chemin au marquis de Conflans, qui se proposait de reprendre le poste de Fraisans.



Curiosités : Au nord-ouest de l'établissement des frères de Marie, dans une gorge en forme d'entonnoir, on voit sortir, au pied d'un rocher à pic et à travers ses fissures, qu'ombragent un massif de vieux arbres, une source abondante ; elle fait rouler à sa naissance un moulin à six tournants, et va se précipiter à cinquante mètres de là, dans un gouffre profond. Elle parcourt souterrainement une longueur de 5 kilomètres, pour aller ensuite se jeter dans le Doubs, près du moulin de la Froidière. Les gens du pays prétendent que les eaux de cette source arrivent à travers les fissures de roches souterraines et traversent les grottes d'Osselle, mais le fait est loin d'être prouvé.

Biographie : Ce village est la patrie de Rouget, Anatoile (1787-1880), capitaine décoré, et des ecclésiastiques Boilley, Lapierre et Coudre.

Bibliographie : M. *Richard*, Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude. — Gollut. — Marquiset. — Ed. Clerc. — Annales du Jura, 1842 et 1844.